

PROCÈS-VERBAL

. SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue au Club de golf de Donnacona situé au 359, rue Notre-Dame à 19 h, ce vingt-quatrième jour du mois d'avril 2017, sont présents :

Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Monsieur Marc Hébert
Monsieur Denis Lapointe
Monsieur Guy Beaupré

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Léveillé, maire.

Madame Renée-Claude Pichette est absente.

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2017-04-165 **Ouverture de la séance**

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 24 avril 2017. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-166 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le sujet suivant :

- Demande d'aide financière au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-167 **Présentation et dépôt des états financiers de la Ville de Donnacona au 31 décembre 2016**

Madame Josée Leclerc, de la firme Bédard Guilbault inc. société de comptables professionnels agréés, présente les états financiers de la Ville de Donnacona au 31 décembre 2016. Ces états financiers sont déposés au conseil municipal lors de la présente séance.

RÉSOLUTION : 2017-04-168 **Octroi du contrat pour l'acquisition d'une camionnette usagée pour le service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à l'acquisition d'une camionnette usagée pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville auprès de quatre (4) soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue pour cette acquisition qui se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
Donnacona Chrysler Fiat	30 451,13 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'octroyer le contrat d'acquisition d'une camionnette usagée pour le service des travaux publics à l'entreprise Donnacona Chrysler Fiat pour la somme de 30 451,13 \$ suivant les conditions stipulées au devis préparé dans le cadre de cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-169

Octroi du contrat des travaux de réfection d'une partie des rues Fiset, Saint-Jean-Baptiste et Leclerc

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro V-562 décrétant les travaux de réfection d'une partie des rues Fiset, Saint-Jean-Baptiste et Leclerc ainsi qu'un emprunt afin de financer la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour ces travaux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville afin de procéder à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
Construction & Pavage Portneuf inc.	1 164 108,05 \$
Construction de L'Amiante inc.	1 465 770,29 \$
PAX excavation inc.	1 575 559,91 \$
Allen Entrepreneur général inc.	1 582 056,00 \$
Gilles Audet Excavation inc.	1 584 545,09 \$
Excavation Marcel Vézina	1 718 516,09 \$
Giroux & Lessard Ltée	1 759 320,18 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	1 802 783,86 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de l'ingénieur du projet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en attente de l'approbation du règlement d'emprunt numéro V-562 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Il est résolu d'octroyer le contrat des travaux de réfection d'une partie des rues Fiset, Saint-Jean-Baptiste et Leclerc à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet. L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro V-562 par le MAMOT.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-170

Fabrication d'une enseigne pour le pavillon du parc des Anglais; affectation du surplus accumulé non autrement affecté

CONSIDÉRANT la fabrication par Fabien Pagé sculpteur enr. d'une enseigne pour le pavillon du parc des Anglais;

CONSIDÉRANT la facture du 30 mars 2017 de 5 173,87 \$ pour la fabrication de cette enseigne;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2017 de la Ville et qu'il s'avère nécessaire d'affecter le surplus non autrement affecté pour payer cette dépense;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

D'autoriser le paiement de la facture de Fabien Pagé sculpteur enr. pour la fabrication de l'enseigne du pavillon du parc des Anglais pour la somme de 5 173,87 \$ incluant les taxes;

D'autoriser cette dépense à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-171

Octroi du mandat de services professionnels d'évaluation à l'entreprise Servitech services conseils inc. pour une partie du lot 5 230 138 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission scolaire de Portneuf souhaitent obtenir une évaluation d'une partie du lot 5 230 138 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QU'il est convenu entre les parties que la Ville octroie ce contrat de service et que la Commission scolaire remboursera la moitié des coûts de cette évaluation;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 2 février 2017 de la firme Servitech services conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'octroyer un mandat de services professionnels à l'entreprise Servitech services conseils inc. pour l'évaluation d'une partie du lot 5 230 138 du cadastre du Québec pour la somme de 3 900 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables;

D'autoriser une dépense de 4 484,03 \$ à même le poste budgétaire n° 02-621-00-419 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-172

Modification des personnes désignées à l'entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Donnacona, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») communique certains renseignements à la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de Donnacona communique certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Donnacona a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 20 décembre 2004;

CONSIDÉRANT QUE par résolution du Conseil, la Ville de Donnacona a désigné Julie Alain à titre de Coordonnateur de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE par résolution du Conseil, la Ville de Donnacona a désigné Diane Lamontagne à titre de Responsable des employés désignés et Responsable de la diffusion des renseignements;

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications au sein de l'organisation de la ville, il y a lieu de désigner M^e Pierre-Luc Gignac à titre de Coordonnateur de l'entente et Responsable du protocole technique pour l'application de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de Diane Lamontagne, il y a lieu de désigner Émilie Bernard à titre de Responsable des employés désignés et Responsable de la diffusion des renseignements;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Donnacona désigne pour l'application de ladite entente :

- Pierre-Luc Gignac coordonnateur de l'entente et responsable du protocole technique pour l'application de ladite entente;
- Émilie Bernard responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société.

QU'Émilie Bernard, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire.

QU'Émilie Bernard, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-173

Demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications afin d'acheter des volumes pour améliorer les collections de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications;

De mandater monsieur René Alain, directeur du service des loisirs et de la culture, pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Que la Ville confirme qu'elle n'entend pas emprunter pour la réalisation de ce projet et qu'elle autofinancera à cette fin la totalité de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-174

Adoption de la politique de développement des collections de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire que la bibliothèque municipale se dote d'une politique de développement des collections;

CONSIDÉRANT le projet de politique joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette politique préparée par le service des loisirs et de la culture et qu'il l'approuve;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Guy Beaupré

Et il est résolu que le conseil municipal adopte la politique de développement des collections de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-175

Aide financière à l'entreprise L'Épicière de comté

CONSIDÉRANT le plan d'affaires déposé par madame Claudie Tremblay pour son projet « l'Épicière de comté » dans le Vieux Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de verser une aide financière dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la Ville de verser une telle aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Guy Beaupré

Et il est résolu

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs à verser une aide financière de 5 000 \$ à l'entreprise l'Épicière de comté pour son projet d'implantation au Vieux Donnacona sur présentation des pièces justificatives d'achat d'équipements requis pour son projet et inscrits dans le plan d'affaires jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

D'autoriser une dépense de 5 000 \$ à même le poste budgétaire n° 02-630-00-972 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-176

Prêt de chaises pour l'organisation d'un défilé de mode à Place Donnacona au profit de la Fondation Mira

CONSIDÉRANT la correspondance du 11 avril 2017 de madame Manon Tremblay qui organise un défilé de mode à Place Donnacona le 8 mai prochain de 18 h à 20 h;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cette activité seront remis à la Fondation Mira;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation souhaite pouvoir emprunter 175 chaises pliantes pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à cette demande afin de soutenir l'événement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marc Hébert

Et il est résolu d'autoriser le service des loisirs et de la culture à prêter 175 chaises pliantes et à les transporter dans le cadre de la tenue du défilé de mode du 8 mai prochain à Place Donnacona représentant une aide financière d'environ 150 \$.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-177

Défi Challenge Québec 800; autorisation de passage

CONSIDÉRANT la correspondance du 11 avril 2017 de monsieur Réjean Fournier de l'organisation du Défi Challenge Québec 800;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Challenge Québec 800 est une aventure de course à pied à relais visant à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds qui sera versée à la Fondation Jeunes en Tête;

CONSIDÉRANT QUE le Défi se déroulera du 18 au 21 mai prochain et qu'il est prévu que le convoi traverse Donnacona le 20 mai entre 17 h et 20 h;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la Route 138 entre Donnacona et Cap-Santé nécessite une modification de l'itinéraire de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation devra emprunter la Route 138 jusqu'à la rue de l'Église, puis la rue de L'Église jusqu'à Notre-Dame et finalement la rue Notre-Dame jusqu'à Cap-Santé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu d'autoriser l'organisation et les participants du Défi Challenge Québec 800 à traverser le territoire de la Ville de Donnacona en empruntant la Route 138 ainsi que les rues de l'Église et Notre-Dame jusqu'à Cap-Santé.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-178

**Embauche d'employés étudiants
pour les besoins du camp de jour**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés étudiants pour les besoins du camp de jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche suivant la parution d'une offre d'emploi et la tenue d'entrevue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Guy Beaupré

Et il est résolu de procéder à l'embauche des candidats énumérés ci-dessous au poste indiqué pour la période estivale pour les besoins du camp de jour soit :

Candidat	Poste	Rémunération
Émy Trottier	Moniteur 1 ^{ère} année	11,72 \$/heure
Anna Haineault	Moniteur 1 ^{ère} année	11,72 \$/heure
Olivier Roy	Moniteur 1 ^{ère} année	11,72 \$/heure
Alexandra Morin	Moniteur 1 ^{ère} année	11,72 \$/heure
Sandrine Denis	Moniteur 1 ^{ère} année	11,72 \$/heure
Annabelle Jackson	Moniteur 1 ^{ère} année	11,72 \$/heure

Les conditions de travail sont celles déterminées par la Ville pour chacun de ces postes.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-179

**Embauche d'employés étudiants
pour les besoins du service des
travaux publics et du service des
loisirs et de la culture**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés étudiants pour les besoins du service des travaux publics et du service des loisirs et de la culture pour la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé dans le cadre de ce processus d'embauche suivant la parution d'une offre d'emploi et la tenue d'entrevue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu de procéder à l'embauche des candidats énumérés ci-dessous au poste indiqué pour la période estivale soit :

Candidat	Poste	Rémunération
Samuel Dussault	Préposé aux espaces verts	11,25 \$/heure
Joey Massy	Préposé aux espaces verts	11,25 \$/heure
Naomie Royer	Préposé aux espaces verts	11,25 \$/heure
Charles Alain	Préposé aux espaces verts	11,25 \$/heure
Sarah Bérubé	Employé étudiant aux travaux publics	11,25 \$/heure
Lydia Bergeron-Légaré	Employé étudiant aux travaux publics	13,23 \$/heure

Les conditions de travail sont celles déterminées par la Ville pour chacun de ces postes.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Affaires nouvelles

RÉSOLUTION : 2017-04-180

Demande d'aide financière au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière au programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale nationale dans le cadre du camp de jour 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite présenter une demande au volet 1 : Soutien à l'accompagnement Camp de jour/programme estival;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lapointe

Et il est résolu

De présenter une demande d'aide financière au volet 1 du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de la région de la Capitale nationale pour les besoins du camp de jour 2017;

De mandater monsieur Réjean Langlois, directeur adjoint au service des loisirs et de la culture pour compléter et signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2017-04-181

Dépôt du rapport des activités de la trésorière dans le cadre de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le rapport de ses activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Conformément à l'article 6 du règlement numéro V-558 concernant la délégation au directeur du service des loisirs et de la culture du pouvoir de procéder à l'embauche de certains postes à temps partiel ou temporaire pour les besoins du service des loisirs et de la culture, le greffier dépose la liste des personnes embauchées soumise par le directeur du service des loisirs et de la culture.

La personne suivante a été embauchée :

Candidat	Poste	Rémunération
Maude Daigneault	Éducateur spécialisé au camp de jour	13,23 \$
Émile Trépanier	Moniteur spécialiste du camp de jour	12,72 \$
Samuel Pagé	Moniteur du camp de jour	12,22 \$
Anne-Sophie Lavoie	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Sandrine Sauvageau	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Katharina Haineault	Moniteur spécialiste du camp de jour	12,22 \$
Mélissa Pelletier	Moniteur du camp de jour	12,22 \$
Tommy Pelletier	Moniteur accompagnateur du camp de jour	12,22 \$
Simon Martel	Moniteur accompagnateur du camp de jour	12,22 \$
Laurence Chevalier	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Felix Perron	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Laurie Hébert	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Ariel Sauvageau	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Samuel Lanouette	Moniteur du camp de jour	12,72 \$
Katherine Leclerc	Moniteur du camp de jour	12,22 \$
Jérémy Roy	Moniteur spécialiste du camp de jour	12,72 \$
Pier-Olivier Auger	Moniteur accompagnateur du camp de jour	12,22 \$
Sandrine Piché	Moniteur accompagnateur du camp de jour	12,72 \$

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, avocat
Greffier